



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 01 - MARS 2021

PUBLIÉ LE 01 MARS 2021

DDTM
- SUEDT/UFB

SOMMAIRE

DDTM SUEDT/UFB

Arrêté préfectoral n° DDTM-SUEDT-UFB-2021-10 modifiant l'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse - Campagne 2020-2021



**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

**Arrêté préfectoral n° DDTM-SUEDT-UFB-2021-10
modifiant l'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse
pour la campagne 2020-2021**

La Préfète de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.424-2 et L.424-4 ;

VU les articles R.424-1 à R.424-9 du code de l'environnement fixant les modalités d'ouverture et de clôture de la chasse et notamment l'article R424-8 modifié par le décret n° 2020-59 du 29 janvier 2020 ;

VU les articles L.411-1 à L.411-3 du code de l'environnement établissant les règles de non-perturbation des espèces faisant l'objet de plans nationaux d'action opérationnels ;

VU le décret du 9 octobre 2019 portant nomination de Mme ELIZEON Sophie en qualité de préfète de l'Aude ;

VU le schéma départemental de gestion cynégétique ;

VU l'arrêté n°DDTM-SUEDT-UFB-2020-033 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021 ;

VU l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa séance du 21 janvier 2021 ;

VU la consultation du public réalisée sur le site de la Préfecture de l'Aude du 23 janvier au 12 février 2021 inclus ;

CONSIDERANT l'importance des dégâts aux cultures imputés à la population de sangliers ;

CONSIDERANT l'importance de prendre en compte la perturbation en période de nidification et de reproduction d'espèces d'intérêt communautaire dans le département de l'Aude des espèces suivantes : Aigle royal, Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère et Gypaète barbu ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

ARRETE

ARTICLE 1

L'article 1 de l'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021 est modifié comme suit concernant la date de clôture de la chasse du sanglier :

« La date de clôture de la chasse du sanglier est fixée au :

- *dernier jour de mars 2021 sauf pour les 24 zones d'exclusion pour lesquelles la fermeture est au 28 février 2021.*

Les zones d'exclusion sont accessibles sous forme de cartographie dynamique au lien suivant <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice?map=e8a4bddc-9140-46a9-89df-582d777ae281>

- *pour la chasse devant soi la date de fermeture est fixée au 31 janvier 2021 »*

L'annexe 1 de l'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021 est abrogée et remplacée par l'annexe ci-jointe.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

ARTICLE 2

Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de MONTPELLIER soit par courrier adressé au 6, rue Pitot – CS 99002 34063 MONTPELLIER CE-DEX 02, soit par voie électronique sur le site : <https://www.citoyens.telerecours.fr> , dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication au Recueil des Actes Administratifs. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours emporte le rejet de cette demande).

ARTICLE 3

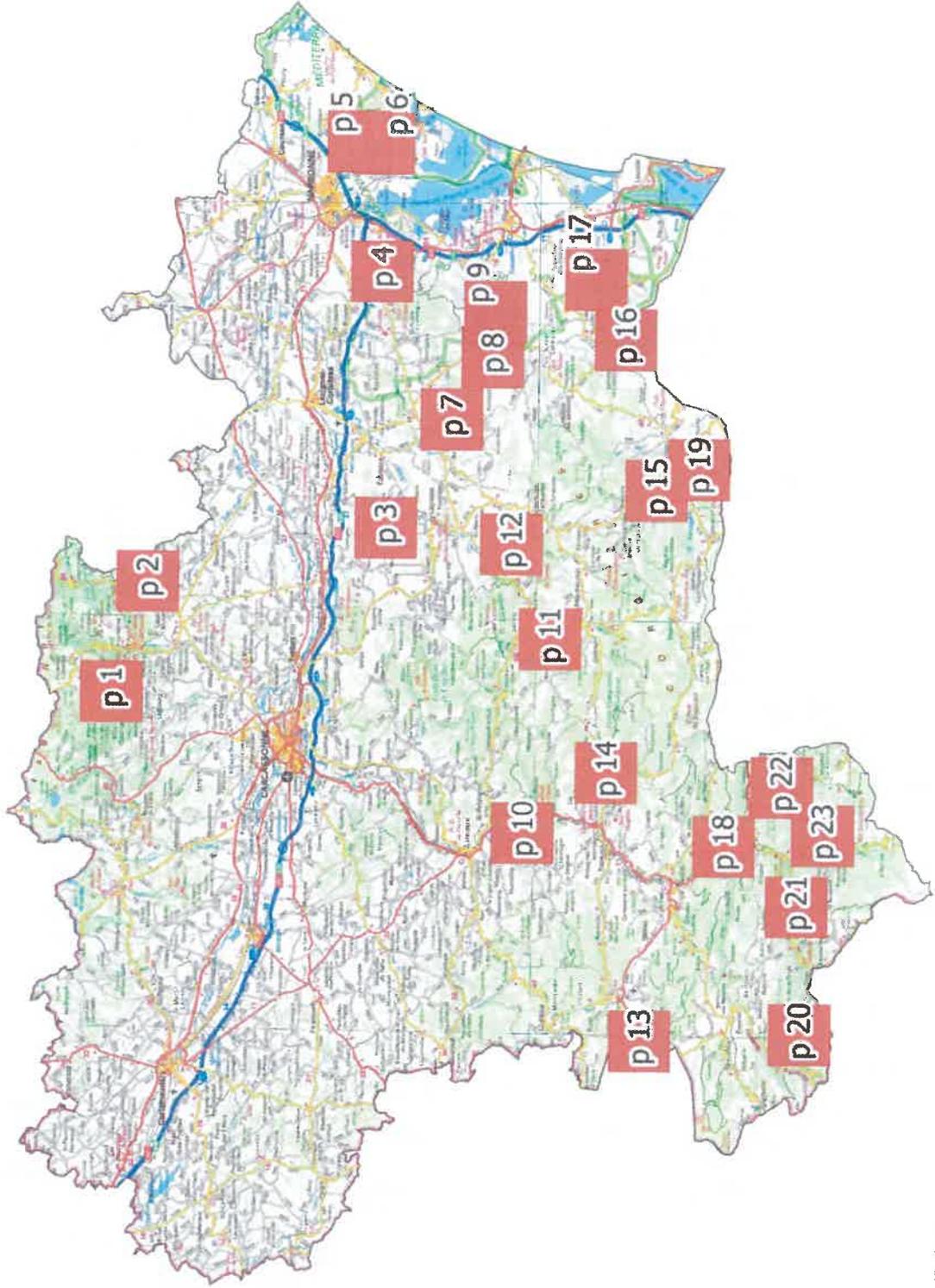
Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, les sous-préfets de Narbonne et Limoux, les maires, le directeur départemental des territoires et de la mer, l'administrateur des affaires maritimes, le colonel commandant du groupement de gendarmerie, le chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, le directeur de l'agence territoriale de l'Office National des Forêts, les agents assermentés de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude, les gardes-chasse particuliers assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans chaque commune par les soins des maires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 01 MARS 2021

La Préfète

Sophie ÉLIZÉON

ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021 SOMMAIRE





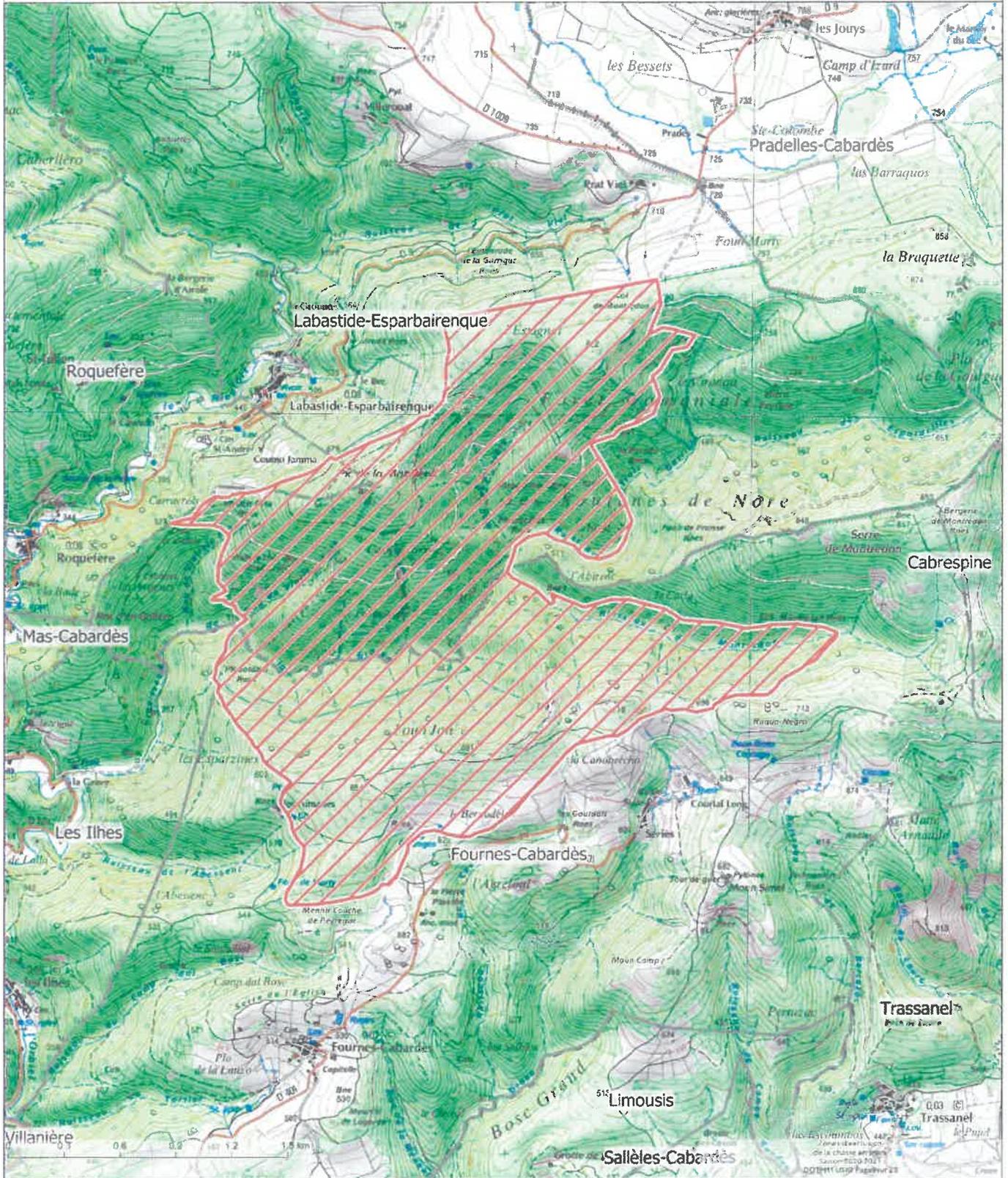
Page 1 sur 23

ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Légende

 Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Fournes-Cabardès, Les Ilhes, Labastide-Esparbairènegue,
Roquefère





**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droit de reproduction réservés.



Page 2 sur 23

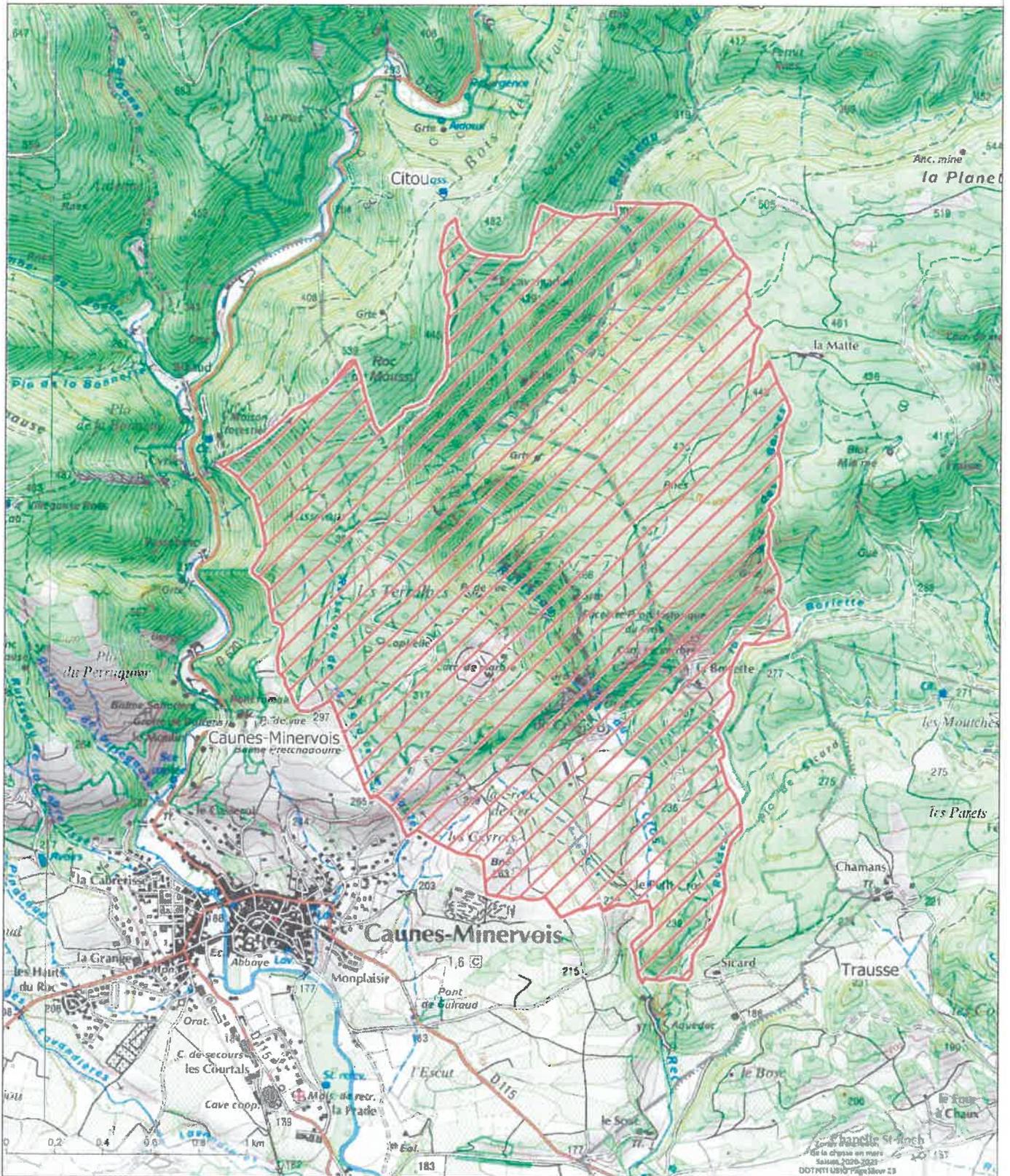
ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Légende



Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Caunes-Minervois, Citou





**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droits de reproduction réservés.



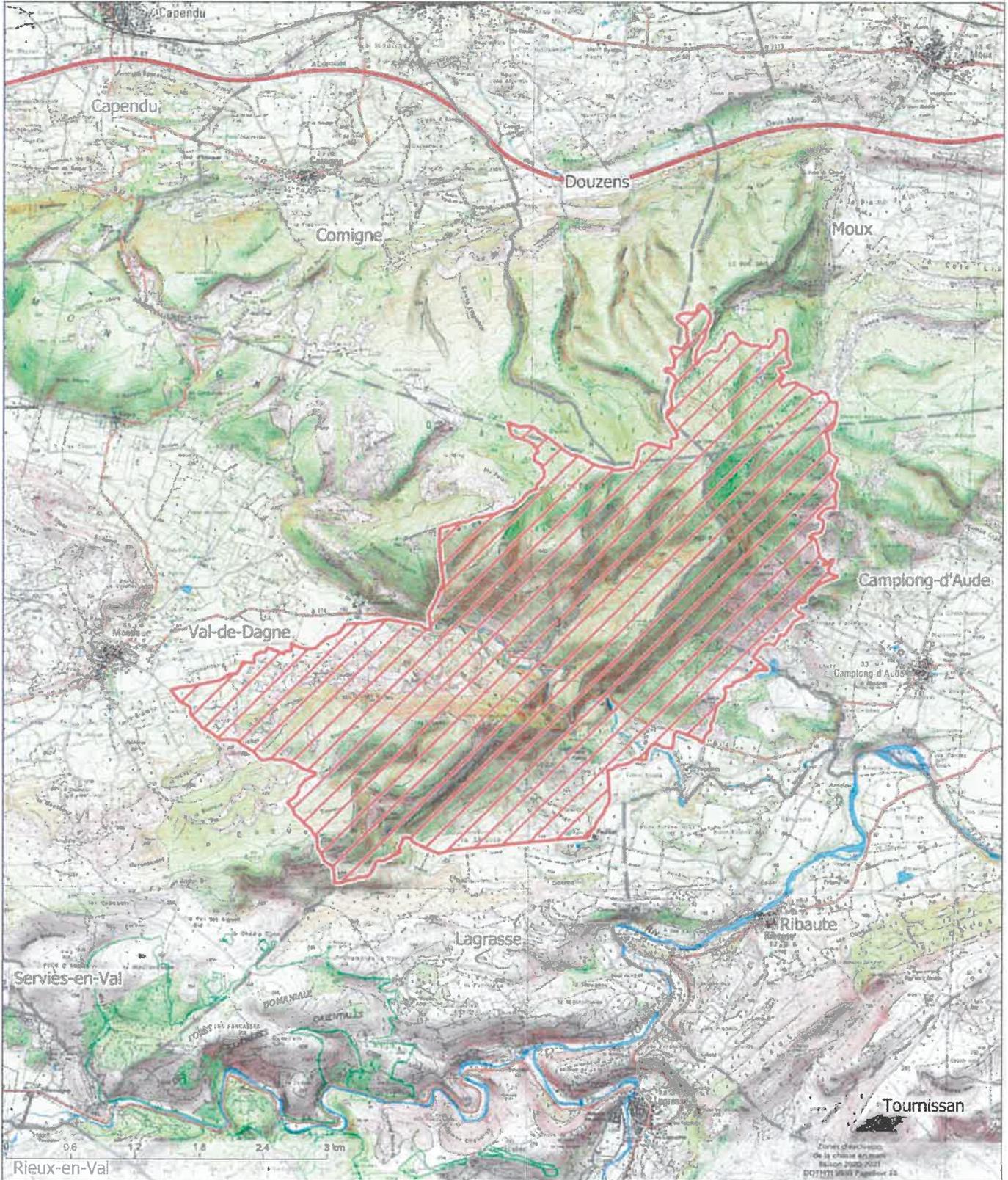
Page 3 sur 23

ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Légende

 Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Camplong-d'Aude, Comigne, Douzens, Lagrasse, Val-de-
Dagne, Moux





**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droits de reproduction réservés.



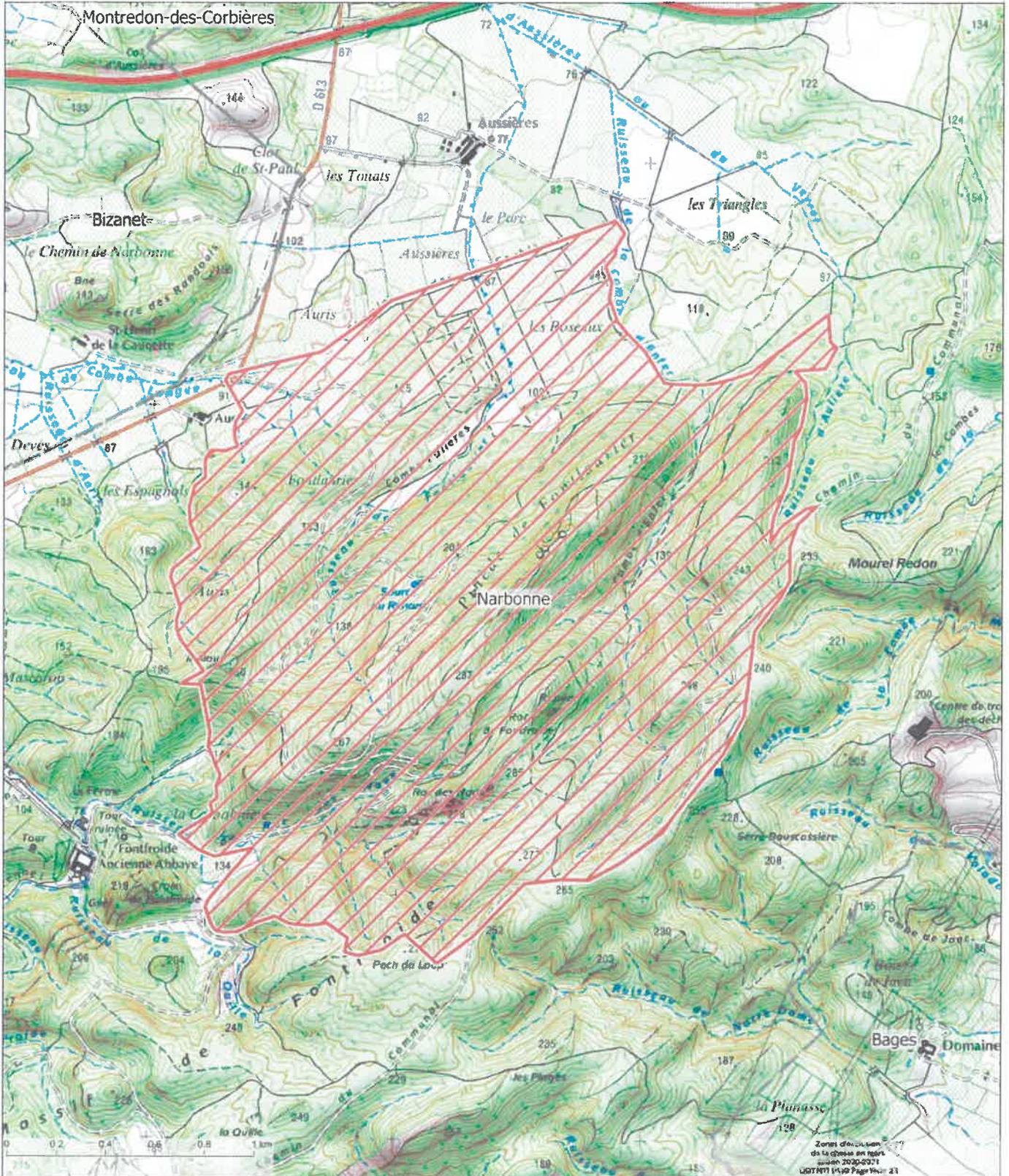
Page 4 sur 23

ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Légende

Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Narbonne





**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droits de reproduction réservés.



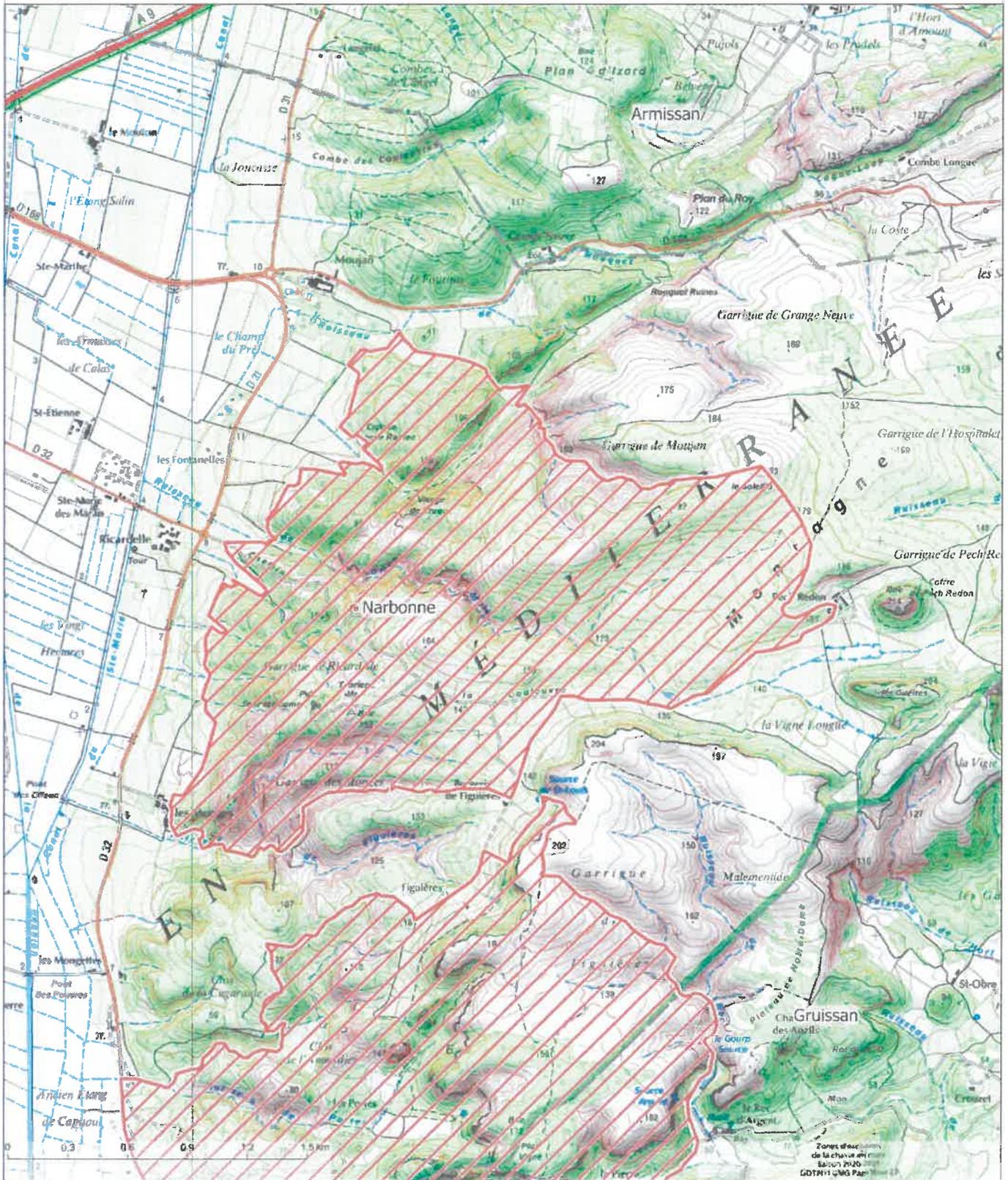
Page 5 sur 23

ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Communes concernées :
Narbonne

Légende

 Zones d'exclusion de la chasse





PRÉFÈTE DE L'AUDE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droits de reproduction réservés.



Page 6 sur 23

ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Légende

Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Gruissan, Narbonne



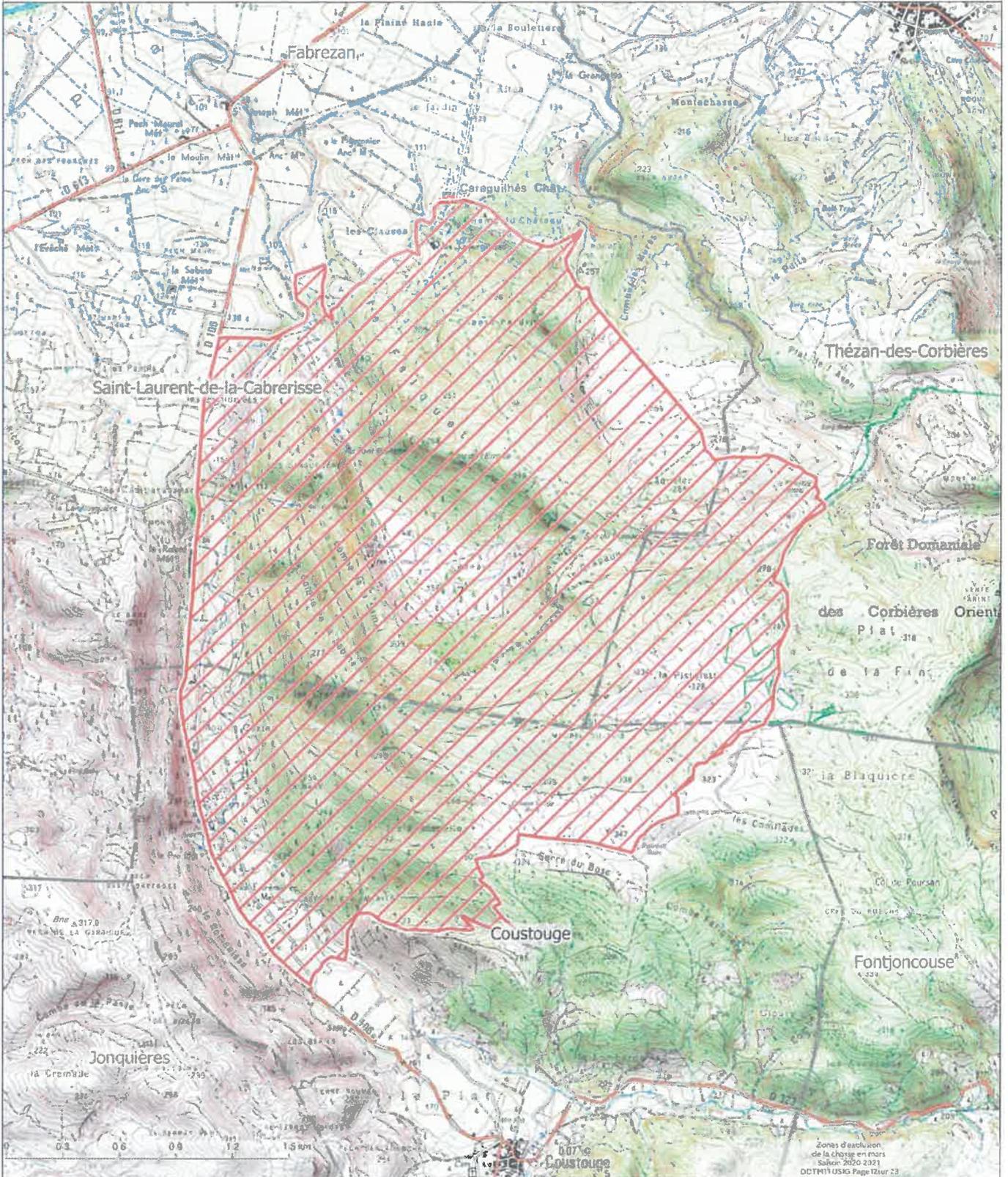


ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Légende

 Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Coustouge, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, Thézan-des-Corbières





**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droit de reproduction réservés.



Page 8 sur 25

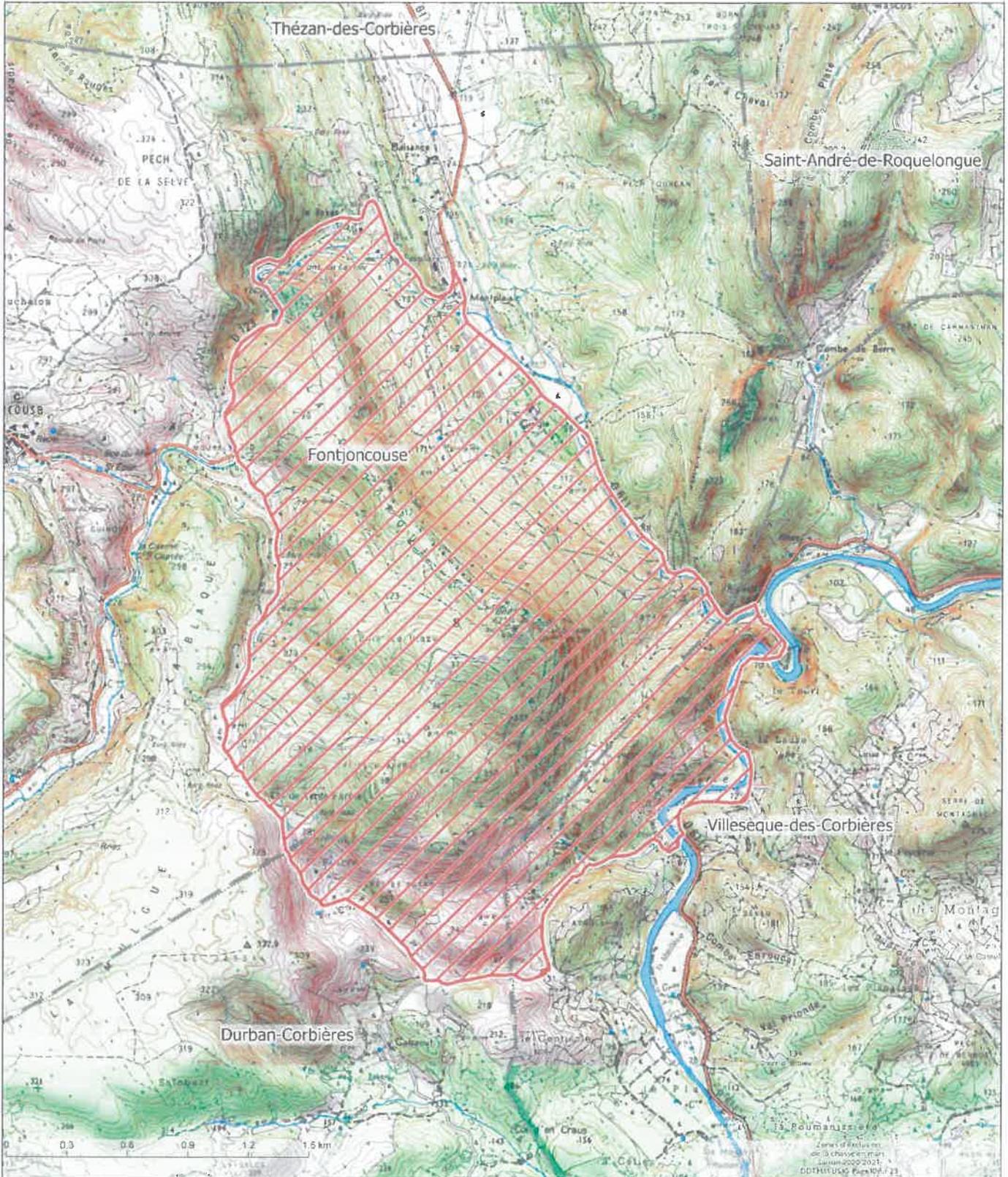
ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Légende



Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Durban-Corbières, Fontjoncouse, Villesèque-des-Corbières





**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droits de reproduction réservés.



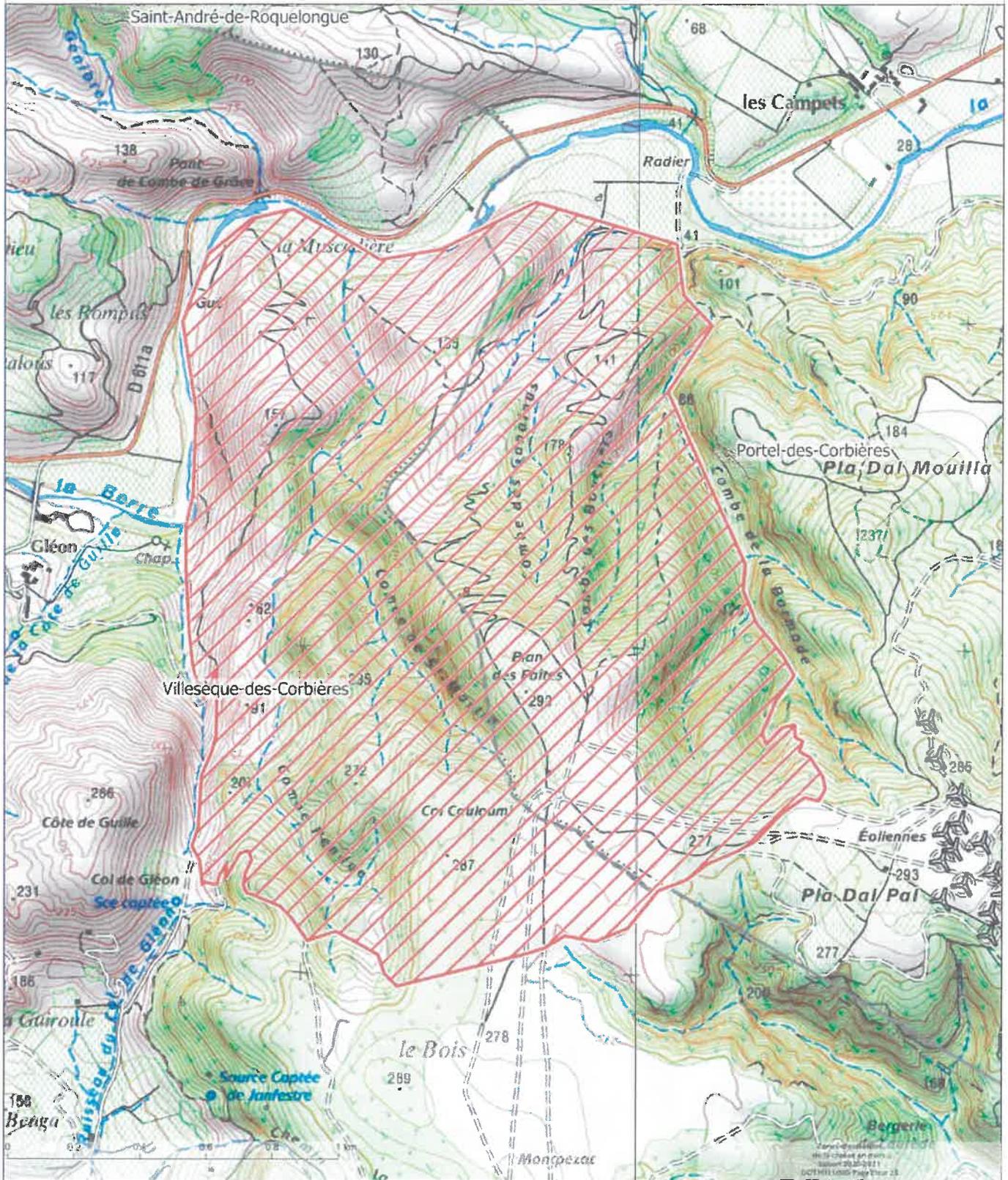
Page 9 sur 23

ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Communes concernées :
Portel-des-Corbières, Villesèque-des-Corbières

Légende

 Zones d'exclusion de la chasse

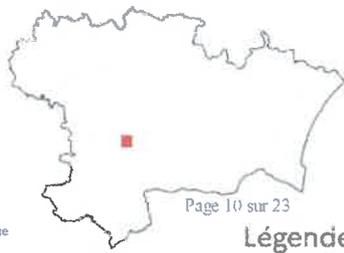




**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droit de reproduction réservés.



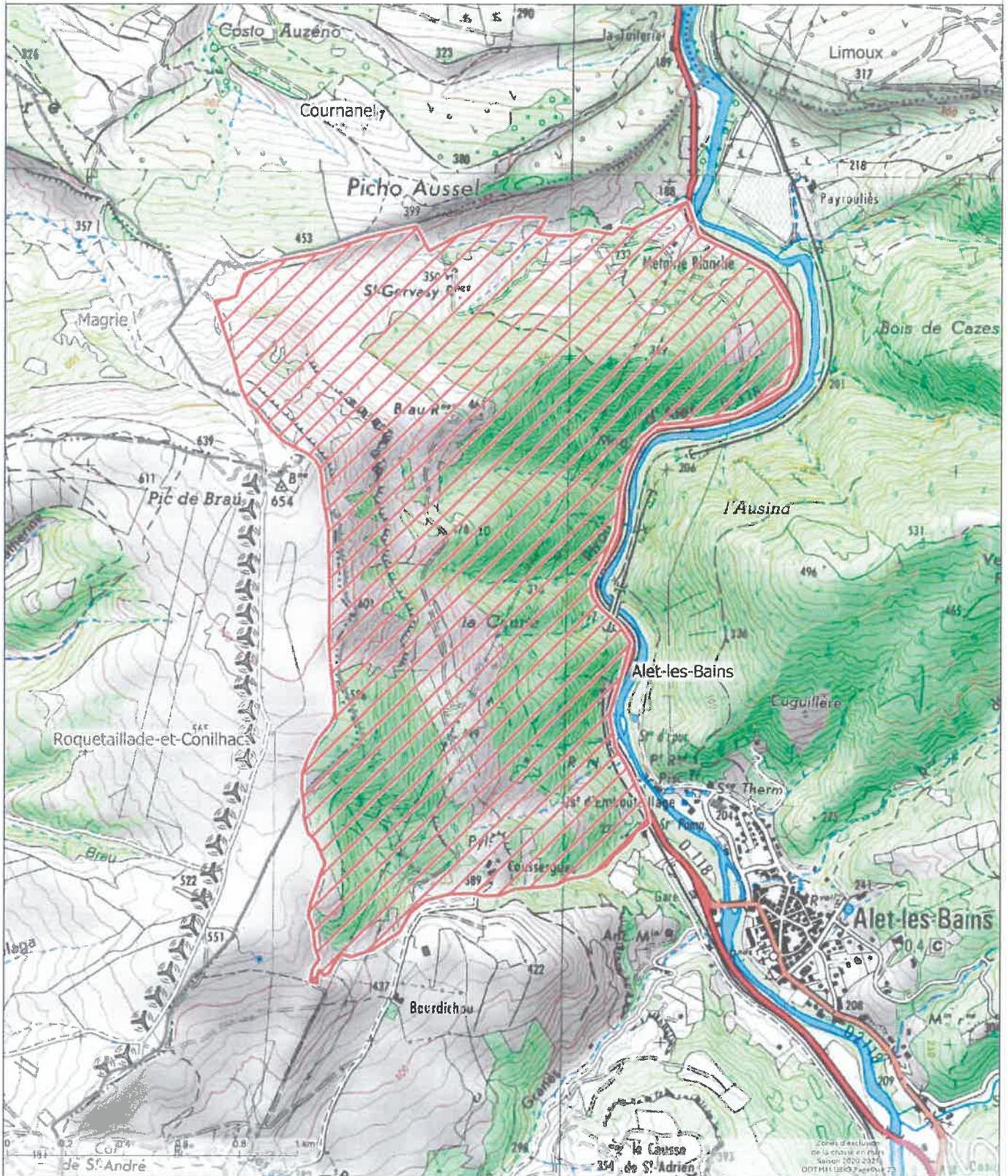
Page 10 sur 23

ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Légende

 Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Alet-les-Bains, Couranel, Magrie, Roquetaillade-et-
Conilhac



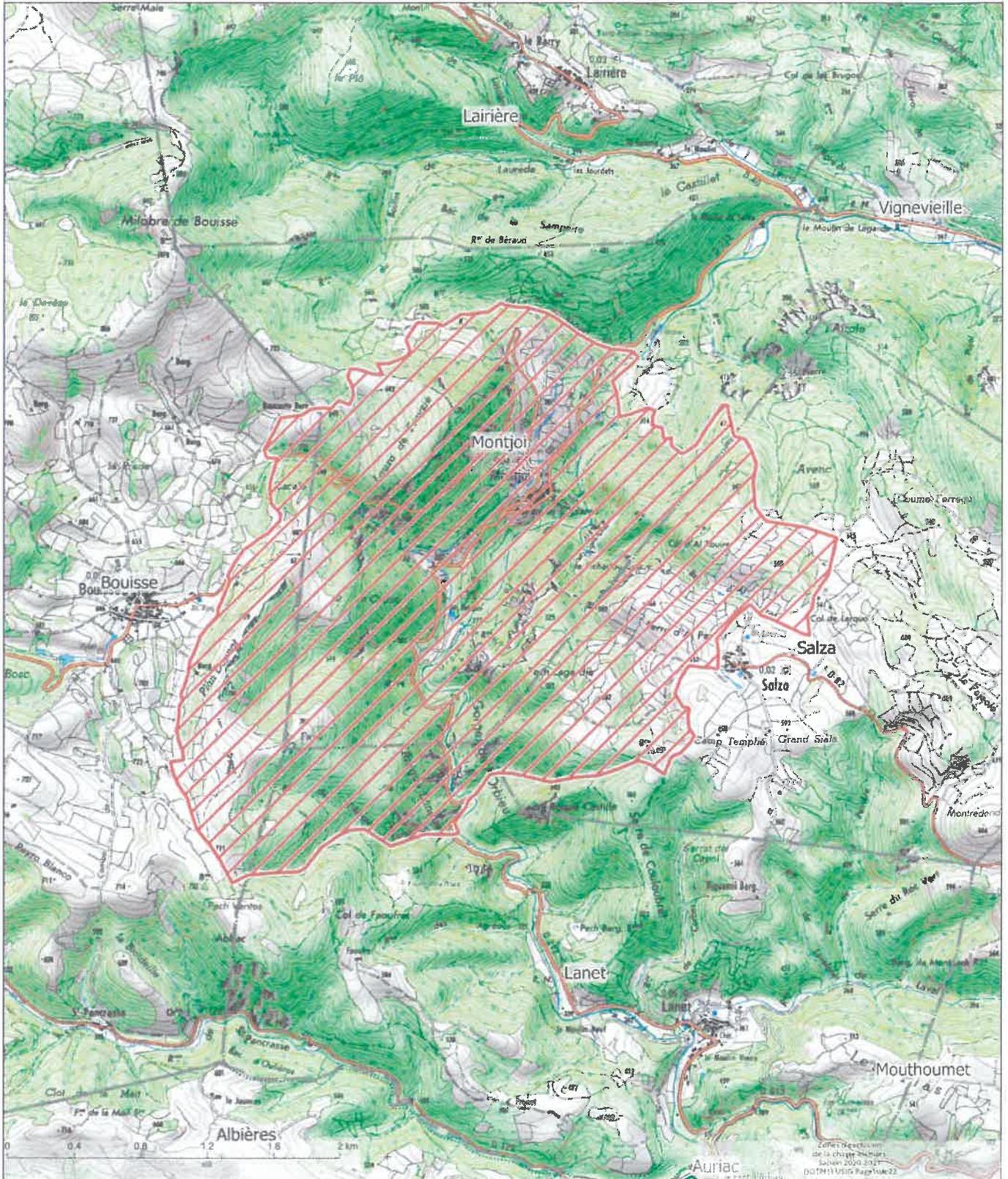


ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Communes concernées :
Bouisse, Lanet, Montjoi, Salza

Légende

 Zones d'exclusion de la chasse

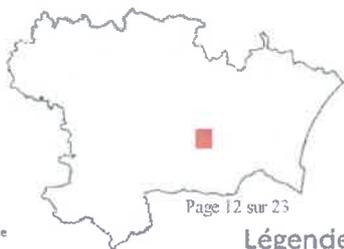




**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droit de reproduction réservés.



Page 12 sur 23

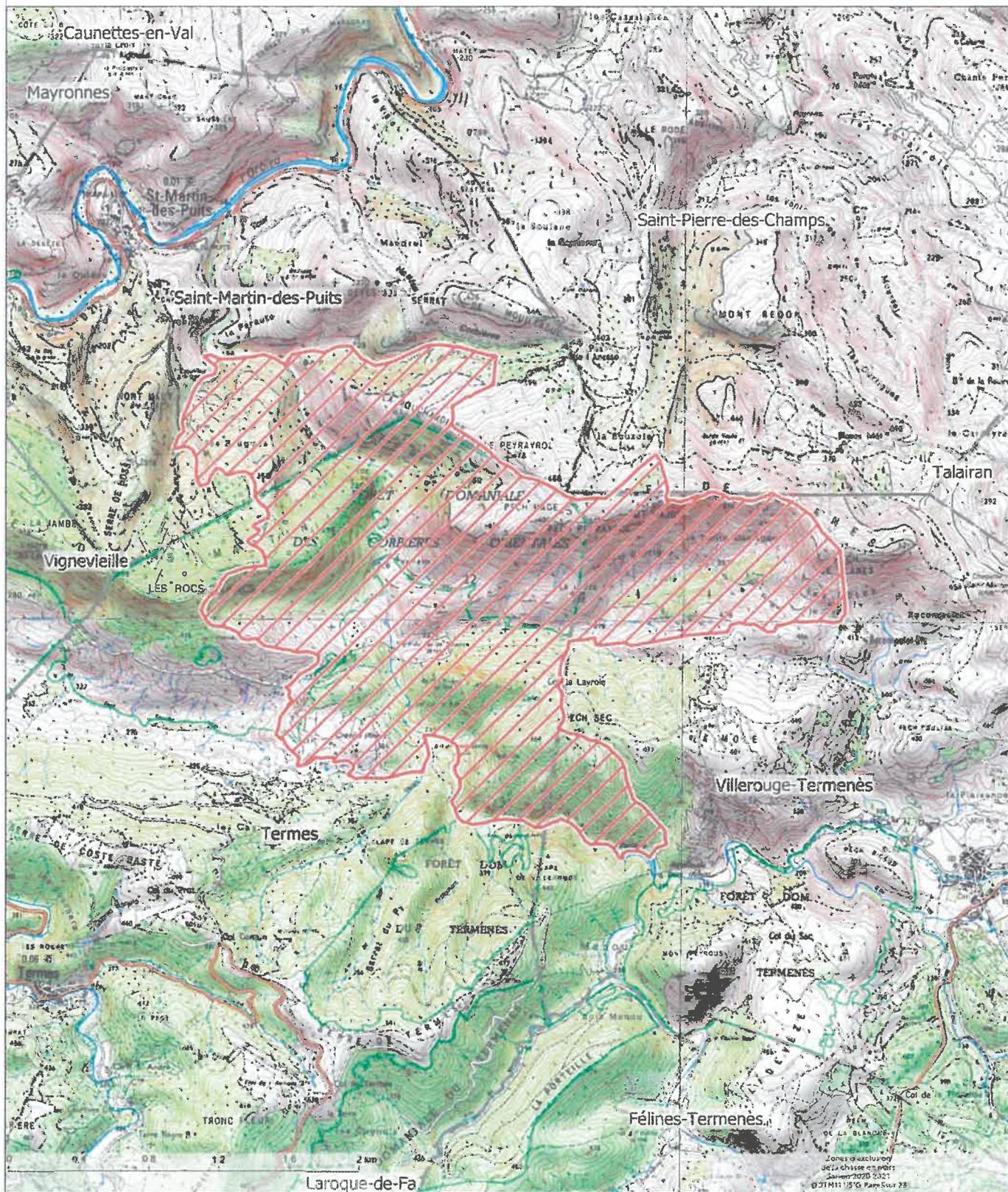
ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Légende



Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Saint-Martin-des-Puits, Saint-Pierre-des-Champs, Termes,
Villeroque-Termenès

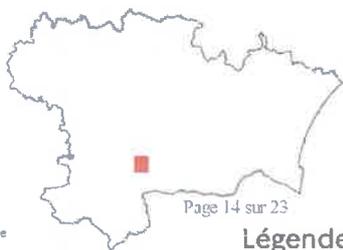




**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droit de reproduction réservés.



Page 14 sur 23

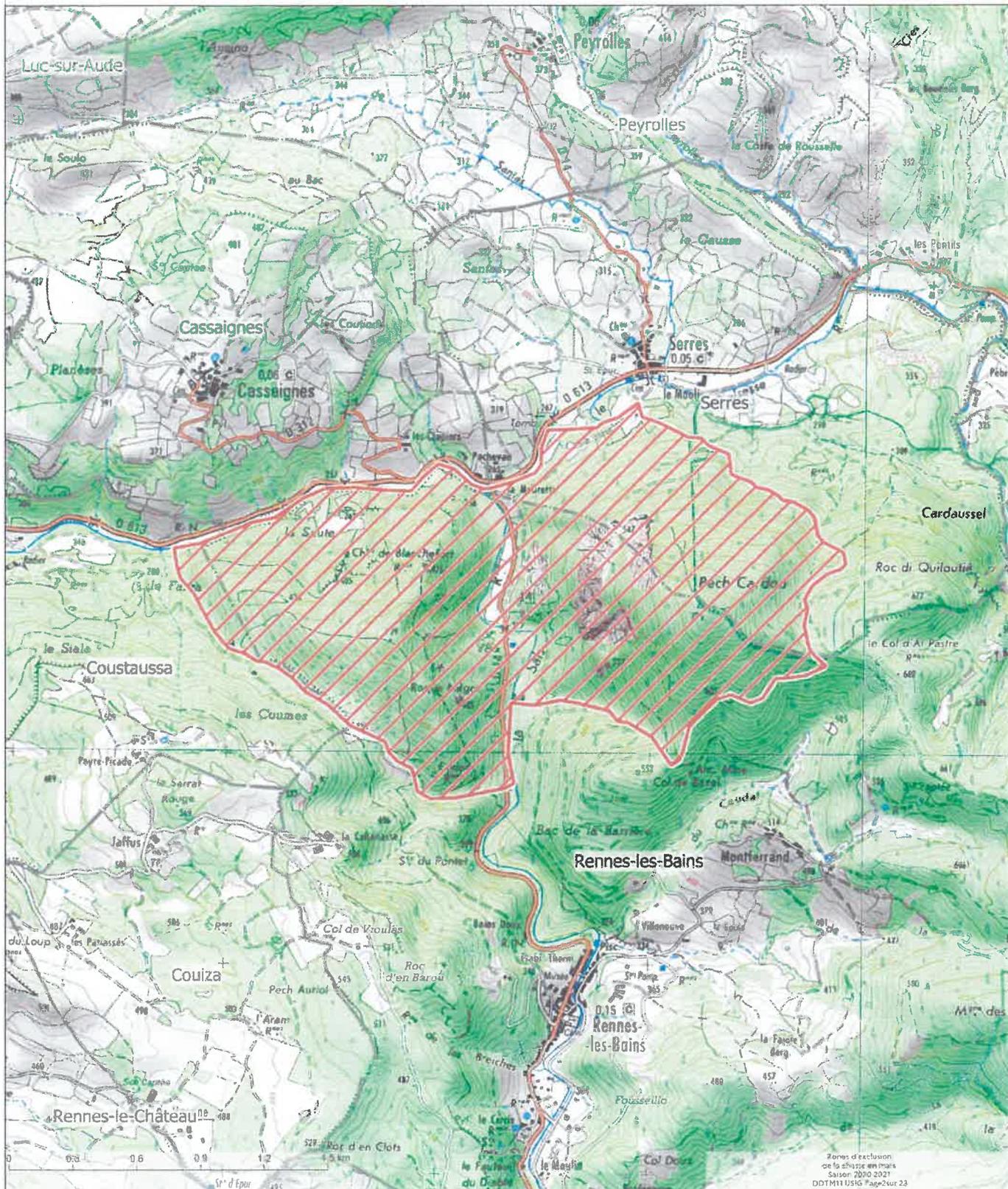
ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Légende



Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Cassaignes, Coustaussa, Rennes-les-Bains, Serres



Zones d'exclusion
de la chasse en mars
Saison 2020-2021
DDTM11 USIG Page 2 sur 23



**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droit de reproduction réservés.



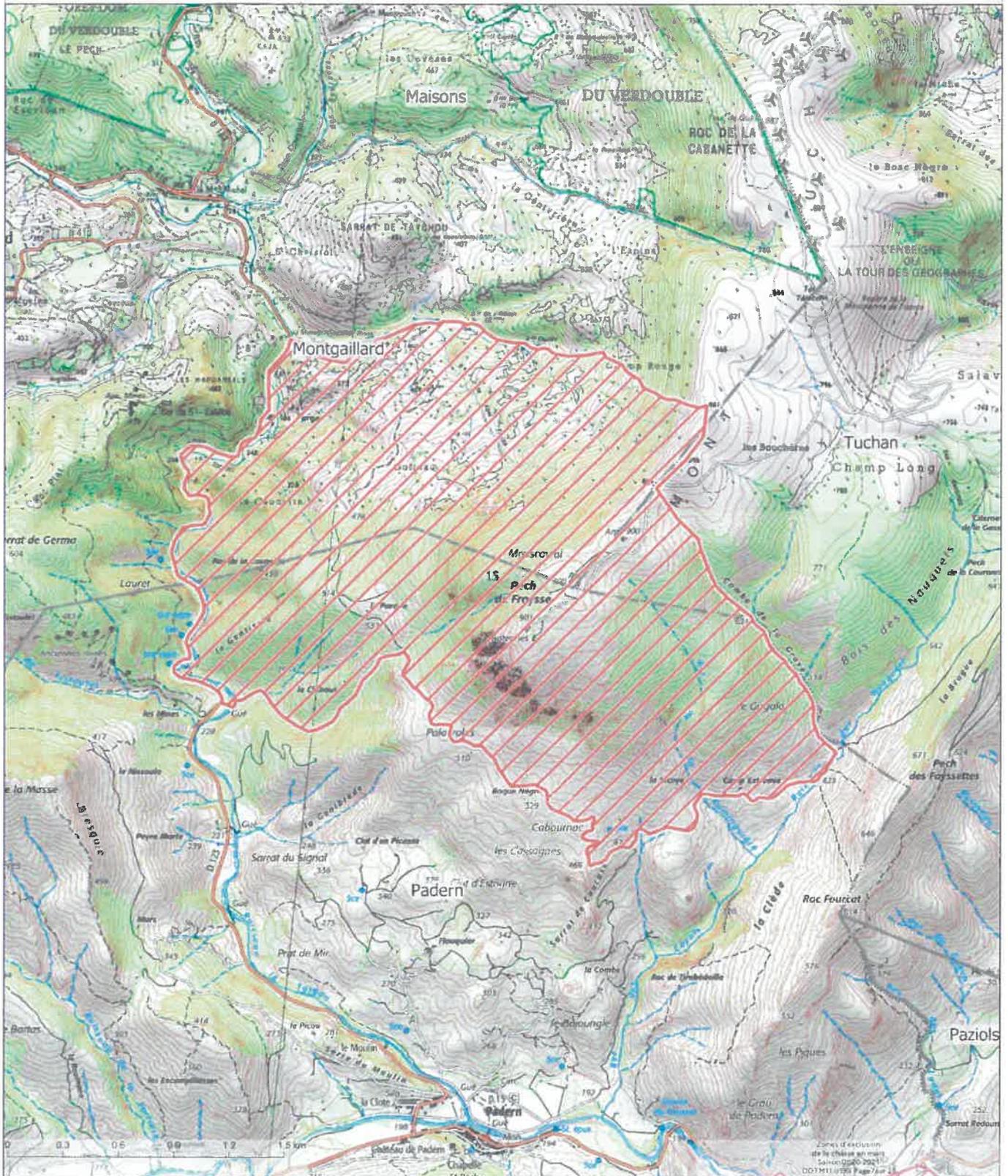
Page 15 sur 23

ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Légende

 Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Montgaillard, Padern, Tuchan

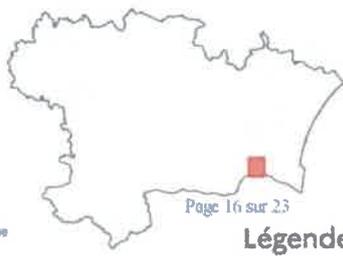




**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droits de reproduction réservés.



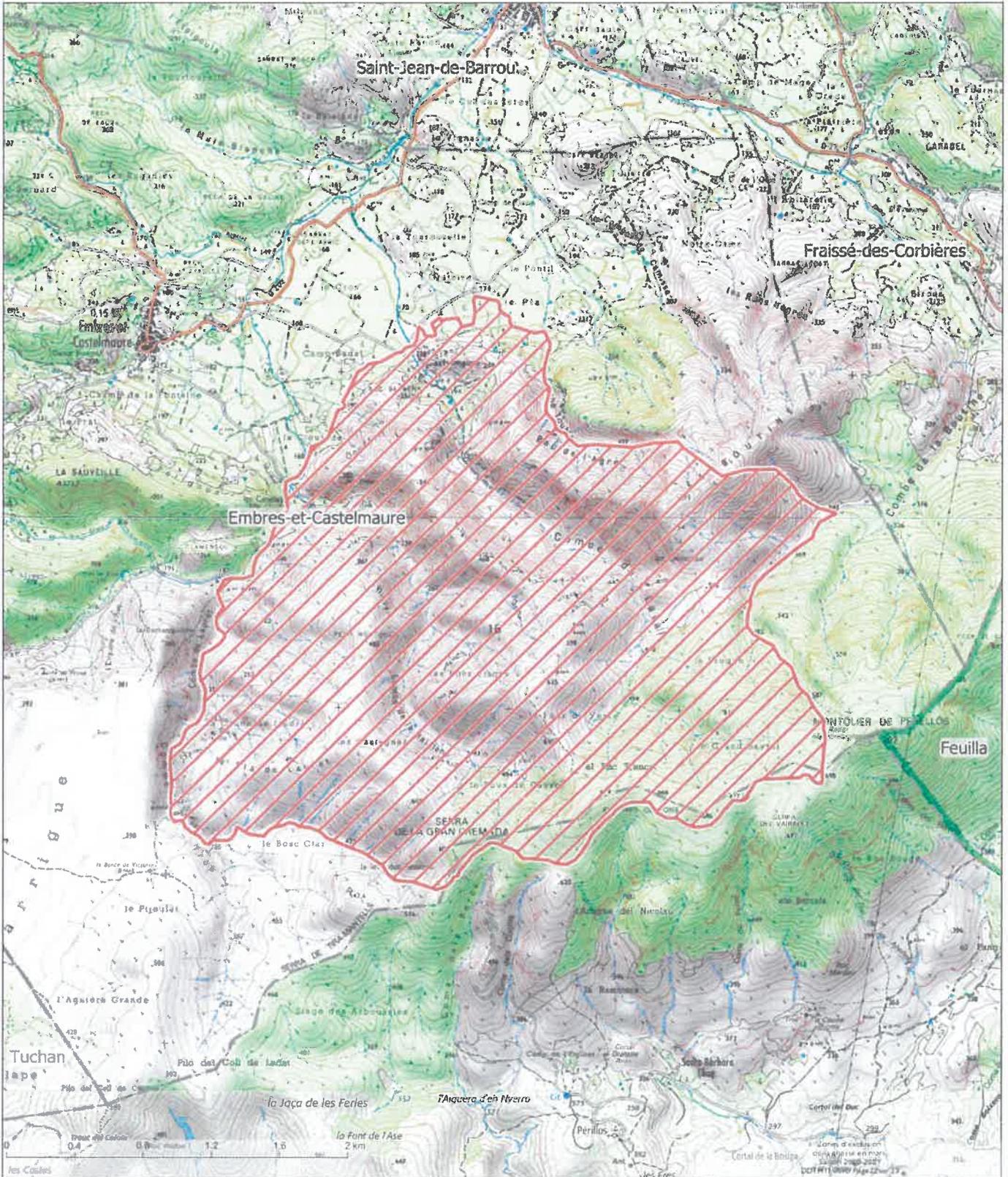
Page 16 sur 23

ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Légende

 Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Embres-et-Castelmaure

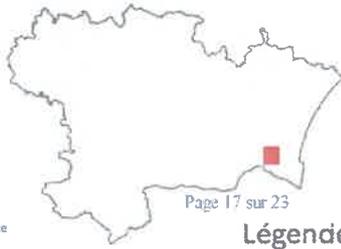




**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droit de reproduction réservés.



Page 17 sur 23

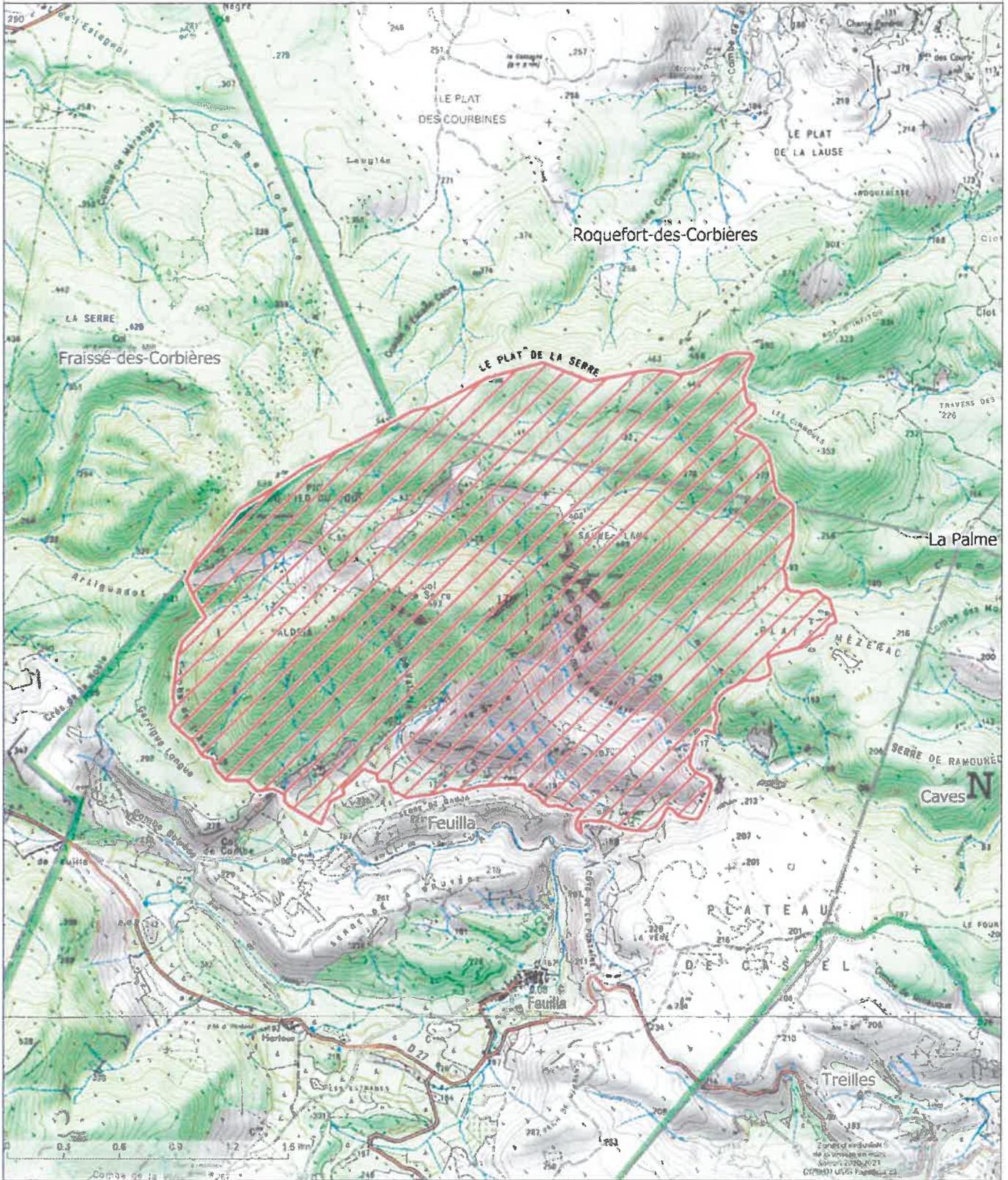
ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Légende



Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Feuilla, Fraissé-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières

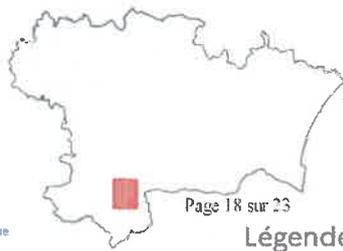




**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droit de reproduction réservés.



Page 18 sur 23

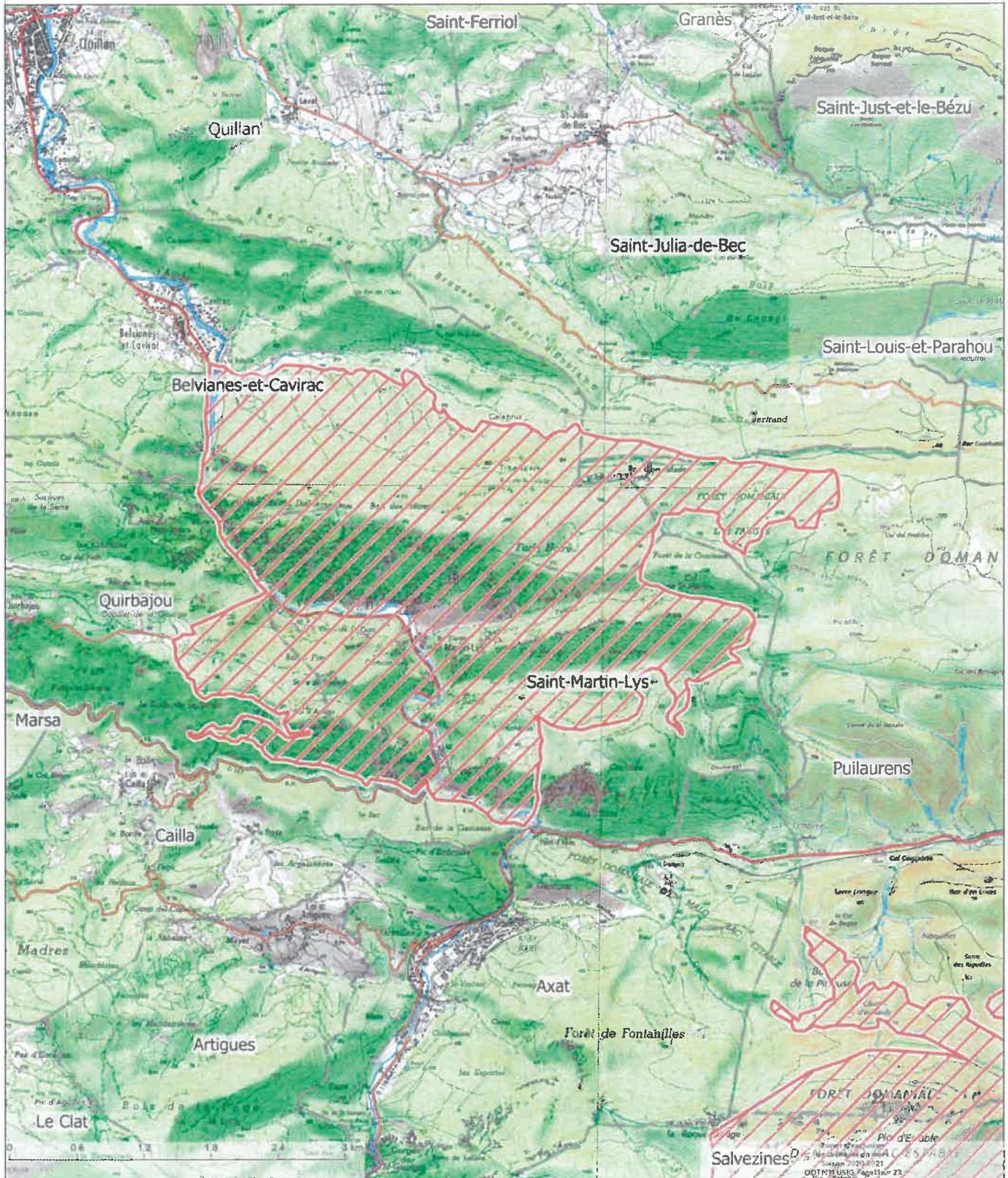
ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Légende



Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Belvianes-et-Cavirac, Cailla, Puilarens, Quirbajou, Saint-
Julia-de-Bec, Saint-Martin-Lys

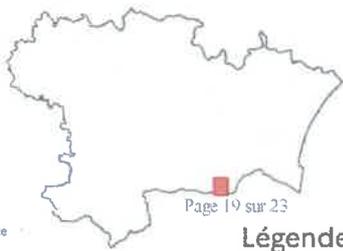




PRÉFÈTE DE L'AUDE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droit de reproduction réservés.



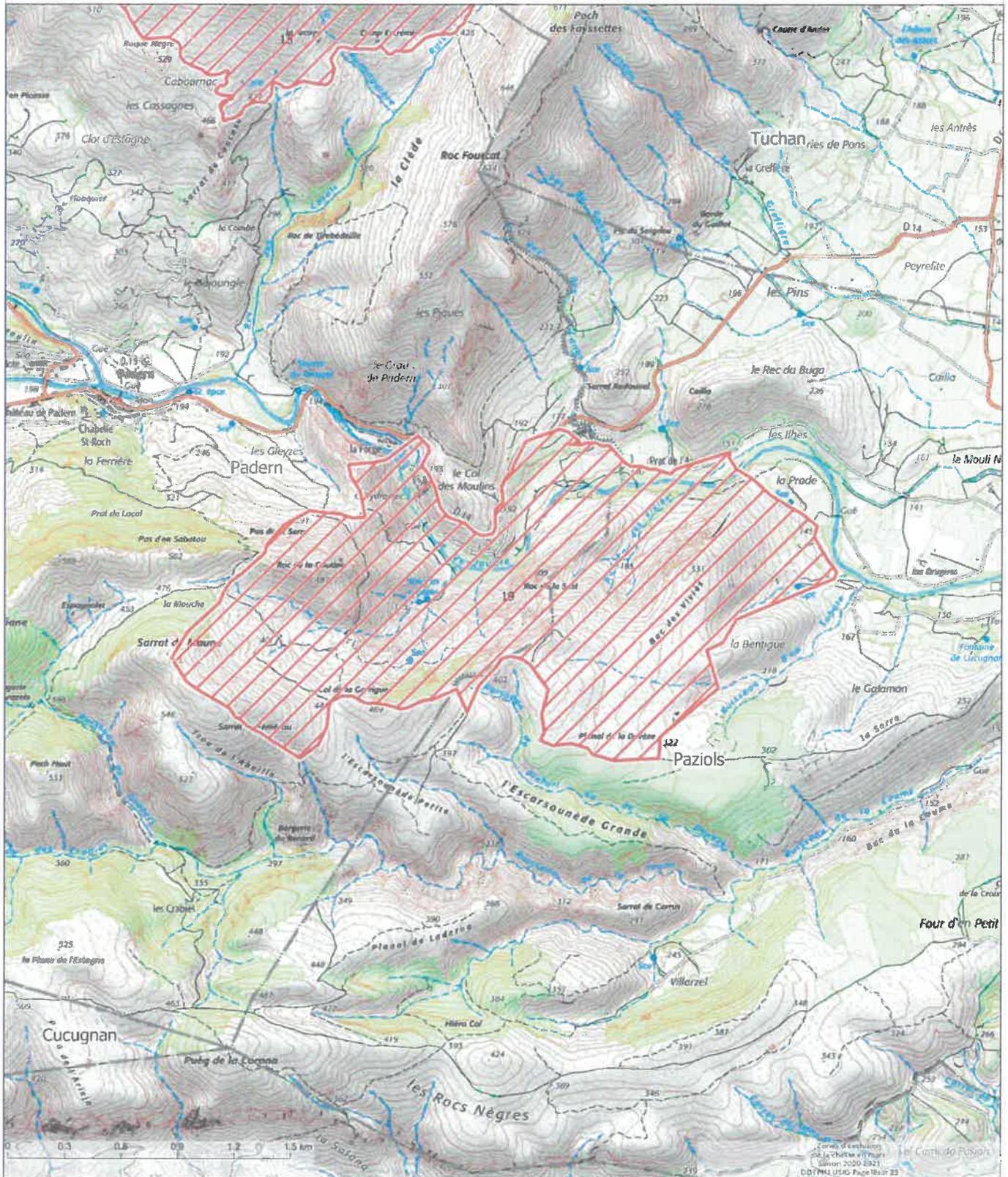
Page 19 sur 23

ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Communes concernées :
Padem, Paziols

Légende

Zones d'exclusion de la chasse

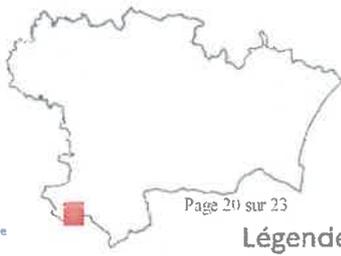




PRÉFÈTE DE L'AUDE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droit de reproduction réservés.



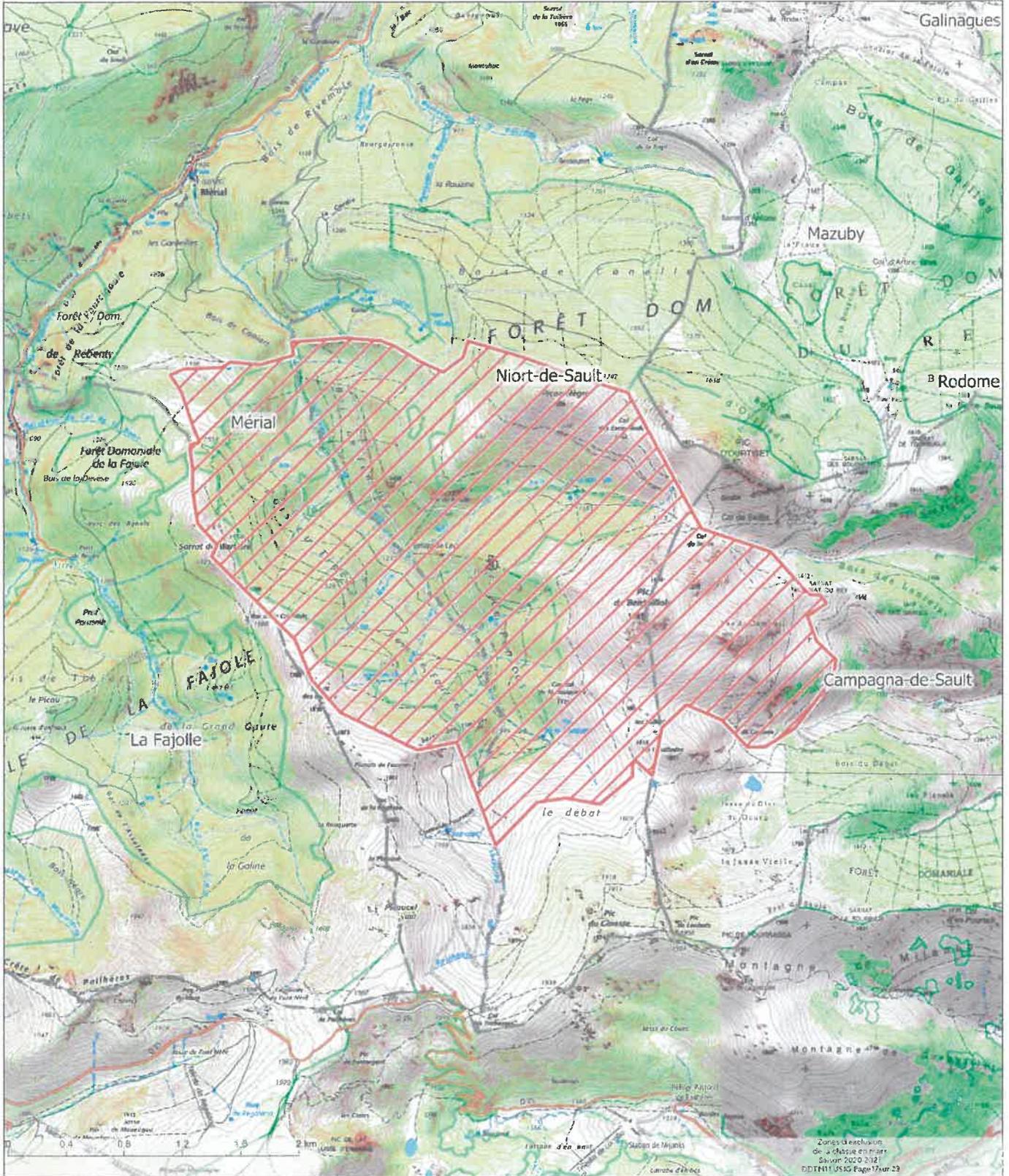
Page 20 sur 23

ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Communes concernées :
Campagna-de-Sault, La Fajolle, Merial, Niort-de-Sault

Légende

Zones d'exclusion de la chasse



Zones d'exclusion
de la chasse en mars
Saison 2020-2021
D.D.T.M. 11/05/20 Page 17 sur 29



**PRÉFÈTE
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droit de reproduction réservés.



Page 22 sur 23

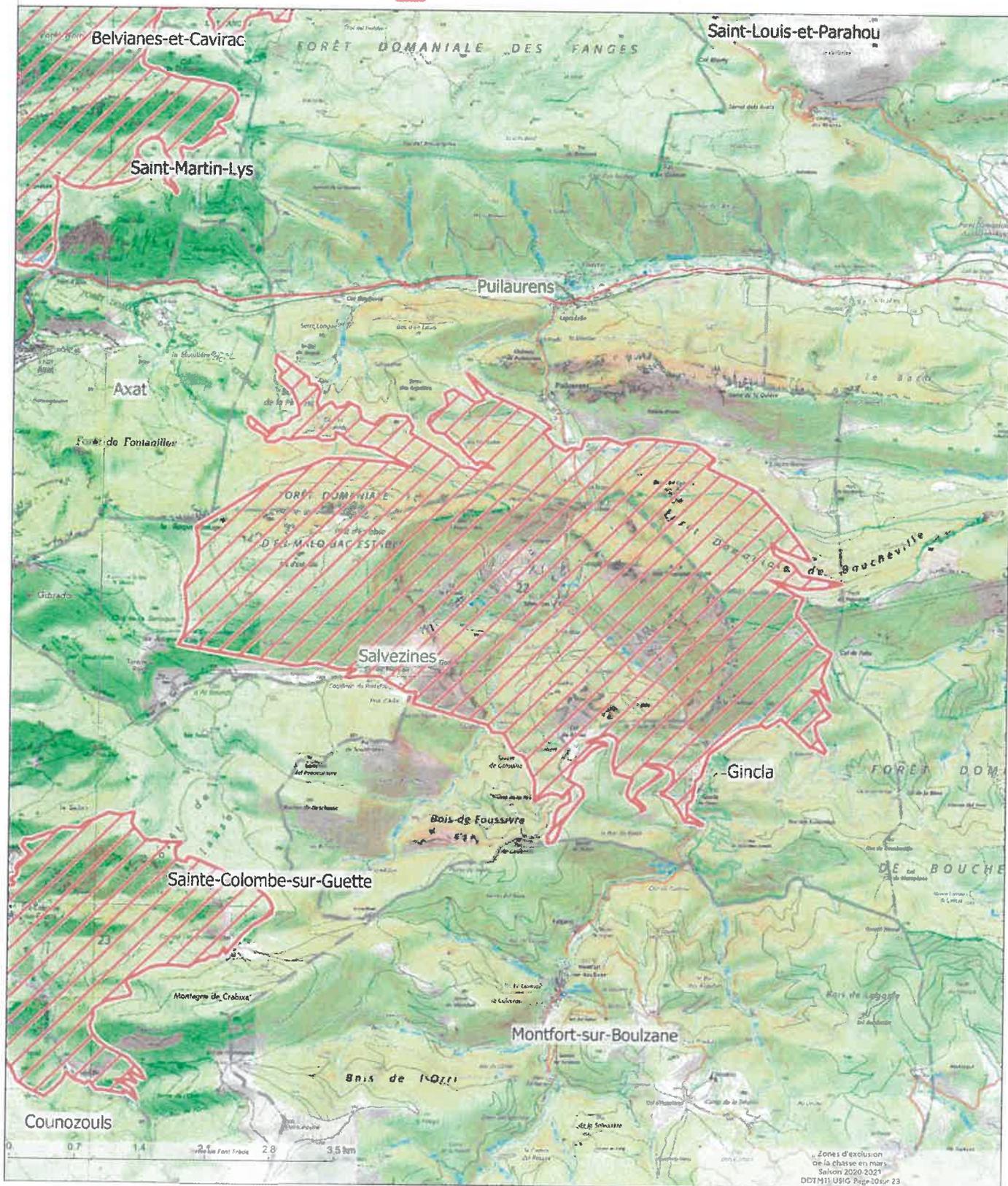
ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

Légende



Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Axat, Gincla, Montfort-sur-Boulzane, Puilaurens, Sainte-
Colombe-sur-Guette, Salvezines





ZONES D'EXCLUSION DE LA CHASSE EN MARS SAISON 2020-2021

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE L'AUDE
Unité des Systèmes d'Information Géographique
© IGN Tous droits de reproduction réservés.

Page 23 sur 23

Légende

 Zones d'exclusion de la chasse

Communes concernées :
Counouzouls, Roquefort-de-Sault, Sainte-Colombe-sur-Guette

